

SEANCE DU 1^{er} AOÛT 2018

Convocation a été adressée le 16 juillet 2018 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 1^{er} Août 2018 à 20 h 30 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- **Travaux de voirie 2018**
- **Décisions d'urbanisme**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} du mois d'août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 16 juillet 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRESENTS : M. Serge CABAR Maire
Mme Valérie MINIER 1^{ère} Adjointe
M. Jacques FALLIERO 2^{ième} Adjoint
M. Jean SERRUS 3^{ième} Adjoint
Mme Françoise LALLART-GROC
M. Michel BERGON - M. André LATAPIE
M. Guillaume NOGRABAT

Absents-Excusés : M. Bruno PARADE qui a donné procuration à Mme Valérie MINIER
M. Didier LACABANNE qui a donné procuration à Mme Françoise LALLART-GROC
Secrétaire de Séance : M. Jacques FALLIERO

2018_23 : TRAVAUX DE VOIRIE 2018 - 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il avait été demandé aux entreprises : ORTEU, LA ROUTIERE DES PYRENEES, MALET et COLAS, (entreprises ayant répondu à l'appel d'offre lancé le 25 mai 2018 pour les travaux « d'Aménagement Voirie 2018 »), des compléments et des justifications au regard de leurs offres du 11 juin 2018.

M. le Maire et les Adjointes se sont réunis le lundi 23 juillet 2018 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

Entreprise COLAS Sud-Ouest -108 rue Kléber – 65000 TARBES : Montant total du marché : **125 800.84 € HT soit 150 961.01 € HT.**

Travaux 2018 : 90 000.00 € HT soit 108 000.00 € TTC comprenant : Prestations communes, Allée du Bergons, Allée de la Châtaigneraie, Aire de Stationnement (provisoire).

Travaux 2019 : 35 800.84 € HT soit 42 961.01 € TTC comprenant : Prestations communes, Chemin Soupeyre, Chemin St Michel, Aire de Stationnement (définitif).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte le montant total du marché proposé par l'Entreprise COLAS Sud-Ouest,

- accepte le planning proposé,
- mandate M. le Maire pour signer tout document afférent à ce marché.

2018_24 : CERTIFICAT D'URBANISME N°0650561800003

- M. Sébastien CARVALHO, domicilié à LOUCRUP (H-P), a déposé le 30 juillet 2018 une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel pour la parcelle Section C N°457.

L'objet de cette demande est de connaître la possibilité de construction d'une maison d'habitation sur un terrain de 6 642 m² ainsi que le découpage d'un lot.

État actuel de la desserte des parcelles par les différents réseaux :

Électricité : L'annexe à la demande a été transmise à ERDF

Voirie : La parcelle est desservie.

Eau : La parcelle est desservie.

Assainissement : La parcelle est desservie.

L'unité foncière est située dans les parties actuellement urbanisées de la commune.
Dans le projet de zonage du PLU, cette parcelle est classée dans la zone Ua et AUa.

Après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis réservé sur cette demande de certificat d'urbanisme, considérant que le projet ne correspond pas aux objectifs validés du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, ainsi que du zonage règlementaire du document d'urbanisme en cours d'étude, notamment sur les points suivants :

- L'économie et l'optimisation de l'espace,
- La densification du bâti existant dans les parties actuellement urbanisées,
- Le projet de maillage de voie de la zone à aménager.

Il est rappelé que ces documents, même non approuvés, servent de référence aux élus dans l'objectif de réaliser un aménagement cohérent et équilibré de l'espace.

La séance est levée à 23 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 13 septembre 2018 à 20 h 30.

Délibérations :

2018_23 : Travaux de voirie 2018-2019

2018_24 : Certificat d'Urbanisme N°0650561800003

Serge CABAR		Valérie MINIER	
Jacques FALLIERO		André LATAPIE	
Françoise LALLART-GROC		Guillaume NOGRABAT	
Didier LACABANNE	P/P F. LALLART-GROC	Bruno PARADE	P/P V. MINIER
Michel BERGON		Jean-Baptiste SERRUS	